

GE_GERICHTE C/8988/2015 vom 15. Oktober 2020

GE Cour de justice, 2020-10-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_8988_2015

FR: GE_GERICHTE C/8988/2015 du 15 octobre 2020

IT: GE_GERICHTE C/8988/2015 del 15 ottobre 2020

Erwägungen

E. 5

La valeur litigieuse en appel étant supérieur à 50'000 fr., il sera perçu des frais judiciaires. Les frais judiciaires d'appel seront arrêtés à 400 fr. (art. 19 al. 3 let. c LaCC et art. 71 RTFMC) et entièrement compensés avec l'avance de frais versée par l'appelant qui reste acquise à l'Etat de Genève (art. 111 al. 1 CPC). Il n'est pas alloué de dépens (art. 22 al. 2 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 3 : A la forme : Déclare recevable l'appel formé le 11 avril 2019 par A_____ contre le jugement JTPH/101/2019 rendu le 15 mars 2019 par le Tribunal des Prud'hommes dans la cause C/8988/2015-3. Au fond : Le rejette et confirme le jugement entrepris. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires d'appel à 400 fr., les met à la charge de A_____ et les compense avec l'avance de frais effectuée par ce dernier, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens. Siégeant : Madame Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE, présidente; Madame Monique LENOIR et Monsieur Claudio PANNO, juges. Madame Chloé RAMAT, greffière. Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.